

ASSEMBLEE GENERALE DU 16 AVRIL 2019

RAPPORT MORAL 2018

Mesdames, Messieurs,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

Avant de débiter la lecture de ce rapport moral, je souhaiterais rendre hommage à notre Vice-Président d'Honneur Monsieur Jacques DUBOURG, décédé le 9 mai dernier.

Adhérent au Syndicat depuis 1985, Jacques assura différentes fonctions au sein du Bureau, d'abord en tant que Conseiller du Président puis en qualité de Vice-Président délégué.

Il a exercé également les fonctions de Président départemental de la Gironde et de Responsable de la Région Sud-Ouest.

Il était très impliqué dans la défense de la profession, tant au niveau national, régional que local avec le Village Notre-Dame à Bordeaux, il fut Président de la Chambre Syndicale des Antiquaires et Brocanteurs de Bordeaux et de la Gironde de 1997 à 2012.

Nos pensées accompagnent également les familles qui ont perdu un de leurs proches en cette année 2018.

= - - - = - - =

Notre Assemblée Générale est l'occasion de faire le point sur les actions menées par notre Syndicat durant l'année afin de protéger et de valoriser l'ensemble des professionnels qu'il représente.

L'organisation de manifestations sous l'égide du syndicat participe à cette valorisation.

A ce titre, l'année 2018 s'est déroulée, ponctuée par nos rendez-vous traditionnels :

La Foire de Chatou et le Salon du Parc Monceau.

La Foire de Chatou du mois de mars fut animée d'un nouveau souffle avec le choix d'un nouvel agent de communication en la personne de M. Fabien Lecœuvre.

Avec son équipe, il utilisa ses réseaux pour susciter encore davantage l'intérêt des journalistes et des médias pour notre Foire.

L'inauguration se déroula **en présence de la comédienne Marion Game et du nouveau Maire de Chatou, M. Eric Dumoulin.**

Le Prix Saint-Roch, nouvellement créé, fut remis conjointement par le SNCAO-GA et la Mairie de Chatou à Jean-Pierre Pernaut qui, comme chacun sait, ne manque pas de mettre en valeur dans les reportages de son journal télévisé du 13 heures sur TF1 les métiers et les objets anciens porteurs d'histoire et de traditions.

Mme Mylène Demongeot, actrice, fut également accueillie sur la Foire.

En Septembre, une exposition dédiée aux « Héros de notre enfance de 1960 à 1990 » rencontra un très grand succès.

Chantal Goya et Jean-Jacques Debout furent les parrains de cette 97^e édition.

Le Prix Saint-Roch fut remis d'une part à Mme Sharon Santoni, citoyenne américaine, extrêmement suivie aux USA sur les réseaux sociaux et fidèle de la Foire de Chatou, et d'autre part à M. Jack Lang, ancien ministre et actuel Président de l'Institut du monde arabe dont les actions en faveur de la Culture sont particulièrement nombreuses.

Des reportages furent tournés par l'équipe de communication et diffusés sur internet et les réseaux sociaux afin de mettre en valeur nos exposants ainsi que la grande diversité des marchandises et des spécialités représentées à la Foire de Chatou.

Le Salon des Antiquaires et d'Art contemporain du Parc Monceau, pour sa troisième édition, se déroula du 26 mai au 3 juin 2018.

Nous tenons à remercier très particulièrement Mme Jeanne d'Hautesserre, Maire du 8^e arrondissement pour son accueil toujours chaleureux dans ce cadre très privilégié des abords du Parc Monceau.

L'édition d'Automne ne fut pas renouvelée car de nombreux marchands nous avaient fait savoir qu'à cette période, ils exposeraient sur des Salons en région.

Afin de tenir compte de la conjoncture et de ne pas pénaliser nos exposants, il avait été décidé de ne pas augmenter les tarifs de location des stands de la Foire de Chatou malgré l'augmentation des charges liées à son organisation, et de réduire ceux du Salon du Parc Monceau.

En octobre, le SNCAO-GA prêta la main à la préparation matérielle du 68^e Salon Numismatique organisé par le Syndicat National des Experts Numismates et Numismates Professionnels (SNENNP) à Paris au Palais Brongniart Place de la Bourse.

Le Syndicat National des Numismates est une instance professionnelle partenaire et amie, avec laquelle des relations privilégiées existent depuis plusieurs années.

Un partenariat a été mis en place avec le Salon des Antiquaires et de l'Art Contemporain du Val d'Oise qui se déroula fin novembre à l'Hippodrome d'Enghien-Soisy.

Aux termes de ce partenariat, tous les exposants à ce Salon étaient adhérents au SNCAO-GA.

Dans le cadre de sa mission de représentation et de défense de la profession auprès des pouvoirs publics, le Syndicat a poursuivi ses démarches concernant le seuil de paiement en espèces, abaissé de 3.000 à 1.000 € depuis le 1^{er} septembre 2015.

Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année avec la participation d'autres organisations professionnelles, soutenues par le député des Pyrénées-Orientales M. Romain Grau.

Un premier courrier, établi en juin par le SNCAO-GA et cosigné par l'Union de la Bijouterie Horlogerie, la Fédération Française de l'Équipement du Foyer et la Confédération des

Commerçants de France, a été adressé au Ministre de l'Economie et des Finances M. Bruno Le Maire.

Puis, avec l'aide d'une avocate spécialisée, un courrier cosigné par un plus grand nombre d'organisations professionnelles telles que le Comité Vendôme, le Comité Montaigne, le Comité du Faubourg Saint-Honoré ou le Groupe LVMH, a été adressé en octobre au Premier Ministre M. Edouard Philippe en qualité de recours administratif préalable.

Dans ce courrier, il est rappelé que l'Union Européenne recommande l'instauration d'un seuil et d'obligations de vigilance alors que la France impose, quant à elle, des seuils d'interdiction :

- en agissant de la sorte, la France se livre à une surtransposition des directives européennes qui crée d'importantes distorsions de concurrence au sein du marché unique européen et n'apporte rien à la lutte contre le financement du terrorisme, le blanchiment et la fraude fiscale.

Il est précisé que ces seuils d'interdiction de paiement en espèces se heurtent à des principes et libertés issus du droit de l'Union européenne :

- Atteinte à la libre circulation des capitaux et des moyens de paiement ;
- Atteinte au principe de non-discrimination tel que prévu par le droit de l'Union européenne et les distorsions de concurrence (déportation d'une partie des échanges commerciaux vers les autres états européens et états frontaliers).

M. Nowicki a également participé le 9 octobre à une rencontre à Bruxelles avec des députés européens, notamment Mme Nathalie Griesbeck, dans le cadre d'un évènement organisé par la CPME.

Une harmonisation de la réglementation relative aux paiements en espèces nous paraît indispensable au sein des différents pays membres de l'Union Européenne, afin d'éviter les distorsions de concurrence.

Une autre préoccupation des professionnels du marché de l'art concernant leur sécurité sur les manifestations, Foires et Salons, ainsi que celle des visiteurs, a été douloureusement ressentie lors d'un braquage à main armée qui s'est déroulé en début d'année sur un Salon des Antiquaires dans le Sud de la France.

Cette opération visant des exposants bijoutiers montra la détermination des malfaiteurs.

Un rendez-vous fut obtenu auprès de la Délégation aux Coopérations de Sécurité dépendant du Ministère de l'Intérieur, afin de connaître les mesures de sécurisation existant en la matière. Outre les dispositifs habituels (service de gardiennage, caméras de surveillance, coffres-forts...), une vigilance de tous les instants s'impose toujours.

Au cours de cette année 2018, plusieurs déplacements en régions furent organisés, afin de maintenir un lien fort et constant entre le siège parisien du Syndicat et les associations professionnelles locales :

- Le 15 janvier, le Président Jean Nowicki fut invité à participer à l'Assemblée Générale du Groupement des Antiquaires et Brocanteurs du Roussillon qui se déroula à Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales, près de Perpignan.

Un partenariat fut mis en place avec ce Groupement très actif, qui organise de nombreuses manifestations, dont le Président, M. Bernard Rouflay, est également notre Trésorier Général.

- Le Président Nowicki participa également, en compagnie des responsables de régions, à des rencontres à l'Isle-sur-la-Sorgue avec les représentants de l'Association des Brocanteurs de l'Isle-sur-la-Sorgue (ABIS) et à Epinal avec les représentants du Syndicat des Antiquaires et Brocanteurs Vosgiens (SABV).

- A la fin du mois de juin, le Conseil d'Administration se rendit à Granville dans la Manche, afin d'y rencontrer les professionnels et les personnalités locales. Grâce à l'implication du Vice-Président M. Yves Bouger, les confrères répondirent positivement au rendez-vous, avec l'aimable participation de la Maire de Granville Mme Dominique Baudry, et de son Adjointe à la Culture Mme Mireille Deniau.

La presse spécialisée était représentée à cette rencontre par M. Daniel Cagnolati, du magazine ALADIN.

- En fin d'année, le Président Nowicki a rencontré les représentants de l'association PARIS PUCES 14 qui rassemble un grand nombre de marchands exposant sur les Puces de Vanves à Paris et dont l'activité est très fortement perturbée suite à la création de pistes cyclables.

L'Assemblée Générale annuelle s'est déroulée comme à l'accoutumée en avril.

En présence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement de Paris qui nous fit l'amitié d'être présente, elle fut l'occasion de rendre hommage à notre confrère Bertrand Irrigaray qui participait à cet événement pour la dernière fois en qualité d'administrateur, n'ayant pas souhaité se représenter pour un nouveau mandat.

Membre du Conseil d'Administration depuis 1997, il a occupé différents postes au sein du Bureau et a été Commissaire Général de la Foire de Chatou de 2006 à 2014. La médaille du Syndicat lui a été remise par le Président d'Honneur Michel Gomez.

Cette Assemblée Générale fut également l'occasion d'accueillir un nouvel administrateur en la personne de Pierre Bosche, qui fut aussi élu au poste de Trésorier Général Adjoint.

Le SNCAO-GA a continué d'être présent au sein de nombreuses instances nationales telles que :

- le Conseil National du Marché de l'Art,
- le CDNA pour tout ce qui concerne la Convention Collective des Commerces de Détail Non Alimentaires,
- l'APCDNA
- la Confédération des Commerçants de France.

Le Président Nowicki a participé à la remise des Prix de la Journée Nationale du Commerce de Proximité, de l'Artisanat et du Centre-Ville.

Nos représentants siègent également à la Maison des Artistes.

Enfin nous partageons un partenariat avec l'IESA, école avec laquelle nous entretenons d'excellentes relations.

Grâce à son réseau de Présidents départementaux et de Membres correspondants, le Syndicat est présent sur le territoire national : nous souhaitons rendre hommage à nos représentants pour l'information et l'aide qu'ils apportent à nos confrères au quotidien dans les régions.

Pour une cotisation dont le montant resta inchangé en 2018, nous avons continué de proposer à nos adhérents des services adaptés à travers le Bulletin, l'Assurance Protection Juridique, les permanences du service juridique et comptable...

Avec le Label « Antiquité-Qualité », dont **Marylise ETIENNE-SARRAU, administratrice** assure le développement, c'est une image valorisante de la profession qui est défendue en distinguant les organisateurs de manifestations d'Antiquité et de Brocante les plus sérieux ainsi que leurs exposants.

Le Président Nowicki a participé :

- en janvier à l'inauguration du 12^e Salon Européen de l'Antiquité, de la Brocante et de la Collection qui s'est déroulé à Strasbourg, Place de la Bourse,
- et en octobre à l'inauguration de la Foire de Rauzan, dans le département de la Gironde.

Je remercie le personnel pour son investissement quotidien dans le fonctionnement de notre organisation.

Je remercie les administratrices et les administrateurs pour leur implication bénévole dans l'activité de notre Syndicat.

De nouvelles candidatures ont été reçues pour les élections du Conseil d'Administration.

Nous sommes très heureux de constater l'intérêt suscité auprès de nos adhérents qui souhaitent s'engager davantage dans notre vie associative. Il y a en effet 8 candidatures pour 4 postes à pourvoir.

J'en ai maintenant terminé avec la présentation du rapport moral, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée, mais à titre personnel et en dehors de tout protocole je voudrais ajouter que :

- J'ai, ce soir, une pensée particulière pour Catherine Fournet administratrice depuis 1988 qui occupa différentes fonctions et qui défendit ses idées avec constance et souvent avec passion. Catherine achève son mandat ce soir.

J'ai aussi une pensée particulière pour Jean-Philippe Chancereul qui lui aussi arrive au terme de son mandat. J'ai souvent été touché par la sincérité et la vérité des propos de ce Savoyard de Paris ou Parisien de Savoie... ?

La vérité est que :

sa générosité, son dévouement et sa finesse de pensée sont le socle de son caractère de montagnard né.

A ces deux Syndicalistes, au nom de tous, je souhaite une longue vie.

Je vous remercie pour votre aimable et « en même temps » courageuse attention et je vous souhaite une excellente fin de soirée.

Rémi MACHARD
Secrétaire Général